



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants dentaires

Question écrite n° 112643

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes et les attentes des assistantes dentaires. Le "rapport sur l'opportunité et les modalités d'inscription des assistantes dentaires dans le code de la santé publique", établi en juillet 2010, émet plusieurs recommandations ; notamment, permettre et mettre en place des stages pratiques de formation en dehors du cabinet employeur. Ces stages seraient à envisager dans le cadre des actions de santé scolaire, en établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou dans les lieux de détention. Ils répondraient aisément à un besoin déjà existant concernant la prévention bucco-dentaire, mission dans laquelle les chirurgiens dentistes sont très peu mobilisés. Les assistantes dentaires souhaiteraient savoir où en est la mise en oeuvre de cette recommandation. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112643

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6831

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)